

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 679

Artikel: Correspondance : à propos de l'amnistie fiscale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

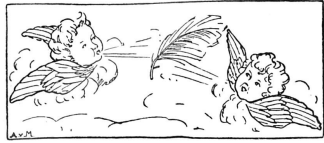
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nécier d'une rente-veillesse. Les associations féminines insistent aussi pour que les mères soient représentées dans les Commissions qui préparent l'assurance-maternité.

Espérons que ces requêtes finiront par être écoutées, car la bonne volonté des femmes ne demande qu'à s'employer en faveur de l'interêt général. S. F.



DE-CI, DE-LA

Pour l'Avenir...

...Fondation pour la justice sociale dans l'éducation, nous prie de rappeler que les inscriptions pour l'attribution de bourses doivent se faire avant le 28 février, par écrit sur formulaire spécial, auprès du secrétaire, M. R. Ehrat, 34, chemin de l'Étang, Châtelaine (Genève). On sait que le but de cette Fondation est de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige, en gagnant prématurément un salaire, à renoncer à la carrière de leur goût.

Un bon exemple.

C'est celui que donne la Banque industrielle de Baden, dont les comptes de 1944 nous tombent par hasard sous les yeux; nous y lisons que sur le bénéfice net de l'exercice écoulé, le conseil d'administration propose de verser, entr'autres dons à des œuvres diverses, 250 fr. à « la Ligue des Femmes » du cercle de Baden et 250 fr. à la section de Baden de la Société d'utilité publique des femmes suisses. Elles ont de la chance, les Badoises!

Voyez-vous la Banque cantonale vaudoise verser 500 fr. à l'Union des femmes de Lausanne, ou la Caisse hypothécaire de Genève donner mille francs au Suffrage féminin! S. B.

Un des aspects de la protection de la famille: la politique du logement

(suite de la 1^{re} page)

Nous signalons ici combien la rédaction vague et peu impérative de l'alinéa 3 de ce contre-projet nous paraît regrettable; il y est dit: « La Confédération peut appuyer des mesures... » Aucune autre précision n'est donnée sur ces mesures, ni sur ceux qui les prendront... ou ne les prendront pas! Et même si certaines mesures sont prises, la Confédération peut — mais n'a pas l'obligation de les appuyer. Il est clair qu'il s'agit ici de subventions, car il est dit plus loin qu'une loi fédérale indiquera les conditions auxquelles la Confédération peut lier sa participation financière, et il est certain aussi que la rédaction si prudente de cet alinéa est destinée à laisser de côté toute idée de centralisation des mesures et à sauvegarder la liberté entière des cantons et des communes auxquels la Confédération ne fe-

Angleterre pour avertir ses compatriotes du danger que les menaçait.

En 1935, elle rentra au Parlement pour la circonscription de Jarrow (acier et constructions navales). C'était au temps le plus sombre de la crise. Les fabriques et les chantiers de Jarrow auraient dû travailler à plein rendement pour éloigner la menace hitlérienne, mais aucune fumée ne sort des cheminées, les chantiers sont fermés depuis longtemps. A Jarrow, les ouvriers et leurs familles ont faim. La fille du filateur plaide passionnément leur cause au Parlement. Elle finit par conduire les malheureux sans-travail en une « Marche de la Faim » sur Londres. Sans se lasser, elle lutta contre un système économique qui réduisait à néant l'une des régions les plus industrialisées de cette Angleterre qui avait besoin de bateaux. En 1939, elle poursuivit sa croisade en publiant un livre émuant *La Ville qu'on a assassinée*, qui remporta un grand succès.

Alors que la guerre d'Espagne n'était encore qu'un nuage à l'horizon international, la perspicace travailliste expliquait déjà à ses auditeurs les dangers du fascisme.

En 1939, les légions de Hitler envahirent soudain la Pologne, justifiant les avertissements donnés par Miss Wilkinson. Elle obtint alors son premier poste dans un ministère, celui de Secrétaire au Ministère des Pensions où elle était chargée de distribuer des allocations aux indigents. Elle remplit sa tâche avec énergie, habileté et largeur de vues. L'année suivante, quand Churchill forma son ministère, elle suivit M. Herbert Morrison au Ministère de la Sécurité nationale.

rait qu'aider financièrement, ce qui est le moyen le plus simple.

Le Comité suisse de protection familiale a, dans une pétition adressée au Conseil national et rédigée par M^{lle} E. Steiger, Dr. en droit, Zurich, exprimé les doutes que lui a inspirés cet alinéa 3. Il relève précisément que le projet n'accorde à la Confédération que le droit de donner des subventions et que l'attribution de subventions n'est pas le meilleur moyen d'améliorer les conditions d'habitation des familles. Nous sommes certaines pour notre part, que, si la subvention est utile, et même nécessaire, elle doit cependant n'être qu'un accessoire d'autres mesures de première importance (par exemple faculté d'expropriation des communes). Le système des subventions accordées pour encourager la construction de logements, soit en vue de lutter contre la pénurie de logements, soit pour combattre le chômage, a eu des résultats qui sont très divers. Le côté sombre du système, c'est qu'il met au premier plan les préoccupations d'ordre financier des communes et des cantons qui doivent généralement accorder eux aussi des subventions pour bénéficier de l'aide fédérale, et des particuliers ou sociétés qui veulent construire (pour ceux-ci il s'ajoute encore souvent un élément spéculatif: on « profite » des subventions). Or, ces préoccupations d'ordre financier et spéculatif devraient être complètement écartées dans l'action en faveur de l'amélioration des conditions d'habitation des familles.

Les constructions nouvelles ou les améliorations doivent être faites dans l'intérêt de la famille avant tout, et non dans l'intérêt de constructeurs pour lesquels il s'agit de placements de capitaux. Le genre des maisons, à une ou deux familles, de l'aménagement, le prix du loyer, sont des facteurs qui n'encourageront pas l'initiative privée; même à coups de subventions, il est peu probable qu'on atteigne le succès attendu. Il s'agit donc de donner à la Confédération pouvoir de prendre d'autres mesures appropriées, qui ne porteraient pas non plus d'ailleurs atteinte à la liberté des cantons et des communes, mais au contraire, permettraient de leur accorder des compétences utiles. A cet effet, le Comité suisse de protection familiale propose une autre rédaction de l'al. 3 du contre-projet, disant en substance: « La Confédération appuiera les mesures pour la construction et l'assainissement de logements et de colonies pour les familles. Elle a le droit d'édictier, dans une loi fédérale, les prescriptions nécessaires pour encourager ces mesures et de lier sa participation financière à certaines conditions. Les dispositions cantonales sur la police des constructions sont réservées ».

Il faut espérer que le texte de cet al. 3 sera, en effet, remanié de façon à permettre une politique du logement véritablement adaptée aux besoins de la famille et capable de donner des résultats positifs. R. S.

A travail égal, salaire égal

En Grande-Bretagne

Les industries mécaniques et connexes comptent plus d'un tiers d'ouvrières, contre 16 % en 1940. Le principe y est depuis longtemps admis de l'égalité des salaires. Mais on a adopté tant de nouvelles méthodes de travail, et celui-ci a été tellement divisé, qu'il est devenu difficile de déterminer un taux approprié de salaire. Des ouvrières se sont plaintes que le principe n'était pas équitablement appliqué. On procédera donc à un classement du travail selon la difficulté, sans tenir compte du sexe. On croit généralement qu'il faudra continuer après guerre à employer des femmes dans cette industrie, étant donné les grands progrès accomplis quant à la simplification, la production en série, l'emploi de nouvelles matières et de nouvelles méthodes, nées de la nécessité de recourir à une main-d'œuvre inexpérimentée. Après la guerre, il n'y aura pas assez de main-d'œuvre qualifiée pour « tourner ». B. B.

En France

Une ordonnance du 24 août dernier — donc exactement du moment de la libération: le fait est significatif! — dit à son article 7 que « dans des conditions égales de travail et de rendement, les taux minima des salaires des femmes seront égaux aux taux minima de salaires de travailleurs de sexe masculin ».

Connaissant les détails de cette vie si remplie, je m'attendais à trouver, au Secrétariat du Ministère, une femme plutôt rébarbative; pas du tout; je parlais à une personne charmante et très féminine. Je dis « parlais » car Miss Wilkinson a l'art, très flatteur, de savoir écouter; quand c'est elle qui parle, ses yeux s'illuminent, tout son visage s'éclaire. Ses goûts sont simples, elle joue du piano, et aime le cinéma et le jardinage... quand elle en a le temps.

Les Anglais sont fiers d'Ellen Wilkinson. Son histoire symbolise celle de l'Angleterre moderne, ses hauts et ses bas, ses luttes et ses victoires. H. H.

Correspondance

A propos de l'amnistie fiscale

Lausanne, 11 février 1945

Chère Rédactrice,
Vraiment notre pays exagère! Son masculinisme, par quoi j'entends sa façon masculine de penser, d'envisager les faits, les choses, sans tenir compte de la plus forte moitié de la population, dépasse les bornes permises.

Les C. F. F. ne connaissent que MM. les voyageurs, les services de récupération, que MM.

les concierges; les instances fiscales, communales, cantonales ou fédérales, ne connaissent que MM. les contribuables, en dépit des faits et des feuilles vertes qui tombent aussi bien sur les femmes que sur les hommes.

Le Bureau fédéral des contributions publiques ne sait pas que les femmes paient des impôts, et quels impôts! Ouvrez la brochure maladroite, vulgaire plus qu'il ne faut, adressée à deux millions de contribuables; on ne voit que des contribuables du sexe masculin. Que dites-vous de cette homme épais et satisfait qui s'étale sur la couverture? On s'attend à le voir nouer une

Liste de conférencières dressée par le „Service de Conférences des Femmes de Suisse romande“

(Suite)

II. Canton de Vaud (suite)

- Conférencières des Associations féminines et de groupements divers
- M^{lle} Antoinette BORLE, Secrétaire U.C.J.F.
L'ibis b. Ch. de Bonne Espérance, Lausanne.
Les Unions Chrétiennes de Jeunes Filles au travail dans les pays en guerre.
La foi chrétienne, les risques qu'elle court, les risques qu'elle fait courir.
- M^{me} Alfred CARRARD
Avenue de Rumine, 50, Lausanne.
L'épanouissement de la personne.
- M^{me} Jean CARRARD, institutrice
Avenue du Servan, 22, Lausanne.
L'école et les parents.
Histoire de la musique (avec démonstration sur piano).
La Révolution vaudoise.
- M^{lle} Huguette CHAUSSON, institutrice privée
Avenue du Léman, 43, Lausanne.
Le Comte vert et le Pays de Vaud.
Romainmôtier et les mariages de Marguerite d'Autriche.
Adre d'Ajffry, de Fribourg.
- M^{me} Olga CHRISTEN, Missionnaire.
Fleurettes, 43, Lausanne.
Expérience d'une infirmière dans la forêt vierge.
La maternité chez les primitifs de la forêt équatoriale.
- M^{me} Marie-Louise COCHET, Directrice du Centre Information ménager, Av. Jomini, 3, Lausanne.
Le Centre ménager de Lausanne.
Conservation des fruits et légumes (démonstration pratique).
- M^{lle} Marie-Louise ORNAZ, Assistante sociale à l'office cantonal des mineurs. Ch. de la Batelière, Cour-Lausanne.
La rééducation de la jeunesse difficile.
- M^{lle} Suzanne CORNAZ, Instructrice nationale éclairée. La Condémne, Cour-Lausanne.
Une jeunesse enthousiaste.
Une jeunesse au service du pays.
Une jeunesse internationale.
- M^{lle} Marg. EVARD, Dr. ès lettres
St-Sulpice (Vaud).
Sur les mères repose l'espérance du village.
Grandes figures féminines de notre passé suisse.
La femme, porteur du flambeau du spiritualisme familial et national.
- M^{lle} Aline GIROUD
Avenue de Chailly, 7, Lausanne.
De la formation de la personne.
La coopération à vol d'oiseau.
Histoire du mouvement coopératif en Suisse.
- M^{me} Maroussia GRENIER
Château-d'Oex.
Les « pourquoi » d'une petite Russe au temps des Czars.
Comprendre ses enfants! Comprendre ses parents!
L'écolier et la joie au travail.
- M^{lle} Germaine GUEX, Psychanalyste
Florimont, 9, Lausanne.
Problèmes de psychologie adulte, conduite et adaptation à la vie.
Education sexuelle, préparation de la jeune fille à son rôle de femme.
- M^{lle} Elise HAUSER, Officière retraitée de l'Armée du Salut. Le Cloître, Lutry.
La femme sage construit.
L'art de vieillir.
Enfants gâtés.
- M^{me} Gabrielle JACCOTTET
St-Roch, 10, Yverdon.
Rayonnement de la femme.
La vie est belle quand même.
- M^{me} Adrienne JEANNET, Présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.
Avenue de Rumine, 40, Lausanne.
L'éducation nationale de la jeune fille.
Travail social et réformes sociales.
Notre Constitution et 650 ans d'histoire suisse (avec projections).
- M^{me} Berthe MARENDAZ
Mathod.
Femmes des villes et des campagnes.
- M^{me} M. MATTER-ESTOPPEY
Avenue du Léman, 62, Lausanne.
Au hasard des voyages (avec vues pour épiscopope).
L'école et la famille.
Choses et gens de chez nous.
- M^{lle} Sylvia MORF
Chemin des Osches, Pully.
Collaboration entre infirmes et bien portants.
Travail et buts de l'Association suisse des paralysés.
- M^{lle} Antoinette QUINCHÉ, avocate
Rue Etraz, 12, Lausanne.
La situation légale de la femme dans l'Etat.
La situation légale de la femme dans son ménage.
Le droit des femmes au travail.
- M^{me} Andrée RACINE
Faucconnières, 6, Lausanne.
Deux épouses: Dorothee de Flüe et Anna Pestalozzi. (Leur vie, leur compréhension de la vie conjugale).
- M^{lle} Madeleine RAMBERT, Psychanalyste
Chemin de Morin, 9, Lausanne.
Problèmes éducatifs (à choix).
La jeune fille devant sa vie.
Comment parvenir à notre équilibre intérieur (problèmes de psychologie adulte).
- M^{lle} Charlotte RINDOLSBACHER, Assistante de Police.
Escaliers du Marché, 2, Lausanne (Déjà très engagée pour cet hiver).
La famille au point de vue éducatif et moral.
La prostitution.
- M^{lle} Hélène RUFER, Experte vendeuse de l'U. S. C. Rond-Point, 7, Lausanne.
Economie ménagère, cuisine, nettoyeurs, etc.
Achetense et vendeuse.
- M^{lle} Nora VIREUX, Professeur
Chemin de Villard, 4, Lausanne.
Valeurs de mon pays.
Plan Beveridge.
- M^{lle} Berthe VULLIEMIN, Journaliste
Avenue de Chailly, 33, Lausanne.
Les tâches actuelles de la femme suisse.
L'œuvre de la Croix-Rouge Suisse: Secours aux enfants de France.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

Les fleurs ont leur langage
Les plus belles
Les plus fraîches
se trouvent chez **Hirt**
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60
GENÈVE

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
M^{me} V^{ie} L. MENZONE
Solidité - Éléance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30



PORCELAINES-CRISTAUX
COUTELLERIE
SERVIR-BOYS
LOUIS KUHNE
6, rue du Rhône

Nous avons
toujours
Choix et Qualité
en
Lingerie
Bonneterie
Blouses
Nouveautés
chez
Buisson Paisant
3, RUE DU RHONE - GENÈVE

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

FINIDOL

POURQUOI SOUFFRIR ENCORE DE RHUMATISMES?

de sciaticque, arthrite, lumbago, névralgies? La cure rationnelle de **FINIDOL**, supprimera très vite vos douleurs, empêchera la formation de l'acide urique, calmera vos nerfs et ressoufflera vos muscles et vos articulations.

FINIDOL arrache la douleur!

Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

Spécialité de Chocolats Suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI

GENÈVE
8, rue du Marché (face Fusterie) T. 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chapoinière) T. 2.37.92

Foyer de la Femme
1, rue de la Vallée Genève
Même maison à Lausanne 49, av. Ruchonnet

Chambres et pension pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

serviette au cou; on s'attend à voir arriver une sommière apportant une fondue sans coupons; on croit l'entendre dire: « Attaquons ». Mais ce citoyen si vulgaire ne sait pas que sa femme, propriétaire d'un bien foncier, paie des impôts; que sa fille, institutrice dans le village voisin, paie des impôts; que toutes les femmes propriétaires de quelques sous péniblement amassés en vertu de l'adage « à travail égal, salaire égal », paient des impôts; que toutes les veuves paient des impôts; que toutes les femmes à la tête d'une entreprise agricole, d'un petit commerce, paient des impôts. Tout cet argent est redistribué sans qu'on les consulte, sur les lois fiscales pas plus que sur les autres.

L'adage, « qui paie commande », ne vaut que pour les citoyens. Les citoyennes paient, mais on les éconduit à la porte du local de vote, à la porte des conseils où l'on discute de leur sort, de leur apprentissage, de leurs salaires, de leurs enfants.

Si nous étions logiques, nous tirerions de tout cela la seule conclusion possible: nous ne payons plus d'impôts. Mais voilà, nous ne sommes pas logiques.

Une brebis tondue.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance a siégé à Zurich, le 25 janvier, sous la présidence de Mme Jeannot. Parmi les nombreuses questions à son ordre du jour figurait le « Don suisse » pour lequel les femmes devront faire une propagande intelligente, afin de dissiper toute arrière-pensée dans notre peuple. Il s'agira d'une preuve tangible de notre reconnaissance d'avoir été épargnés des horreurs de la guerre. Mme Jeannot étant membre du Comité national a pu renseigner sur ce qui a déjà été accompli pour soulager des misères et enrayer des épidémies. L'Alliance fait des démarches pour hâter la constitution de comités cantonaux en vue de la collecte.

En outre, il a été décidé de former au sein même de la Commission d'études législatives une sous-commission chargée d'étudier à fond, et sans tarder, les projets d'assurance-veilles qui seront présentés au Conseil fédéral. Cette sous-commission devra renseigner les femmes et présenter en temps utile leurs vœux.

M^{lle} Naegeli a rapporté sur le travail de la Commission féminine pour la création d'occasions de travail, Commission fondée par le Secrétariat féminin et où elle représente les arts et métiers. M^{lle} Nef a assisté aux délibérations concernant le S. C. F. A la suite de son exposé, il a été décidé que l'Alliance ne pourrait se déclarer d'accord avec le service féminin obligatoire que si celui-ci était établi sur une base légale. En outre, il devrait aller de pair avec des compensations civiques.

Il a été question aussi des problèmes de moralité; soit la Commission d'hygiène, soit celle d'éducation nationale font des efforts redoublés dans ce domaine.

Depuis la dernière séance de Comité, la présidente, après consultation de ses collègues, a contresigné la lettre que l'Association Suisse pour le Suffrage féminin a adressée aux membres du Conseil national leur demandant d'appuyer le postulat Oprecht. L'Alliance a signé aussi une pétition du Secrétariat antialcoolique, demandant à la Commission des pleins pouvoirs du Conseil national de ne pas abaisser les droits de douane sur la bière, pétition qui a malheureusement essuyé un refus.

A. de M.

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corratierie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales prescrites aussi bien que pour les caisses malades.

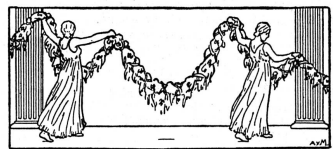
Produits de première qualité aux prix les plus modérés. **Pas de personnel non qualifié.**



PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38 GENEVE Téléphone 4.10.58

La Maison de la Laine
et de tous les tricoteuses
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève (côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud



A travers les Sociétés

A l'Union des Femmes de Genève.

Deux intéressantes causeries, ce mois, l'une de M^{me} M. Mottu sur la vie de son père, Théodore Flournoy, le philosophe bien connu, l'autre de M^{me} H. Johannot sur Savonarole. Deux causeries riches d'idées, qui si elles ne rentrent pas directement dans le cadre qui est celui de ce journal — et pourtant, si de l'avis de son biographe M. Th. Geisendorf, Savonarole ne fut guère féministe! Th. Flournoy, lui, tenait de trop près à la famille des de Morsier et des Claparède pour ne pas être partisan lui aussi du droit de la femme à sa personnalité intellectuelle, sociale et civique — deux causeries donc qui n'ont pu qu'enrichir les nombreuses auditrices, et leur mettre au cœur des pensées d'une haute valeur spiritualiste. Une inspiration dont tous et toutes nous avons si grand besoin à l'heure actuelle, et dont nous pouvons être reconnaissantes à M^{mes} Mottu et Johannot. X.

Avec les paysannes vaudoises...

L'Association agricole des femmes vaudoises a tenu, le 19 janvier, au Carillon, à Lausanne, sous la présidence de M^{me} Trolliet-Villard (Daillens), une assemblée extraordinaire consacrée à l'apprentissage ménager rural, dont l'organisation et les avantages ont été exposés par M^{me} Aellig, expert fédéral pour l'enseignement ménager, à Berne, et M^{me} Oettli, secrétaire de l'Union des paysannes suisses. M^{me} Trolliet a déploré les difficultés que la paysanne éprouve à trouver de l'aide; cette aide ne pourra lui être donnée qu'en retenant la jeunesse à la campagne, et on ne pourra retenir aux champs les jeunes filles qu'en faisant du métier de paysanne un métier reconnu comme tel, pour lequel on fait un apprentissage sérieux, suivi de cours de perfectionnement et couronné par un diplôme.

Deux jours après, c'était le tour de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole ménagère rurale de Marclain de se réunir à Lausanne. L'assemblée, après les affaires administratives, a entendu une causerie, qui a fait grande impression, de M. M. Veillard, président de la Chambre pénale des mineurs, sur les conflits familiaux, entre frères et sœurs, entre parents et enfants, entre époux. S. B.

...et genevoises.

Cette jeune Association a tenu, le 1^{er} février son Assemblée générale présidée par M^{me} A. Desbaillets. Participation nombreuse et vivante.

Après la partie administrative habituelle, en



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES

CANTON DE VAUD

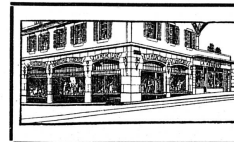
HOTEL DE LA PAIX
LAUSANNE

La plus belle situation

Son cabaret en vogue

AU COUP DE SOLEIL avec Edith et Gilles

"LE CARILLON" Place Chauderon LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room



LA MERCIÈRE
VEVEY
La bonne maison spéciale de BONNETERIE LINGERIE
J. Dormond

l'absence excusée de M. le Conseiller d'Etat Anken, M. A. Desbaillets, président de la Chambre d'Agriculture, rendit hommage au travail de la paysanne, si dur ces années de guerre, et souligna l'esprit de collaboration qui existe entre les diverses associations agricoles poursuivant un but parallèle. Les agriculteurs genevois ont, vis-à-vis des femmes, fait preuve d'une compréhension très grande. La vie de la paysanne est rendue difficile par le manque de main-d'œuvre féminine. Le tiers des familles seulement où une aide était nécessaire a reçu l'appui de volontaires et durant un temps insuffisant, dans les mois de juillet et août, alors qu'en mai, juin, septembre et octobre, les bras ont fait complètement défaut. La santé d'un certain nombre de paysannes est altérée par suite de surmenage. On cherche des remèdes: rationalisation des méthodes de travail, formation de forces nouvelles... si on arrive à en recruter.

M^{me} Aellig, experte fédérale de l'Enseignement ménager, développa ensuite ce sujet: *L'apprentissage ménager rural*. Elle constata que 30.000 aides de maison manquent actuellement en Suisse. Une telle carence rend indispensable la réorganisation de cette activité; l'élever au rang de profession au même titre que n'importe quelle autre; commencer par l'apprentissage. Il est du reste indispensable que la jeune fille soit initiée aux soins du ménage: nombre de divorces ont pour cause l'incapacité de la femme au point de vue ménager. Cet apprentissage peut se faire de diverses manières: Créer à la campagne des classes ménagères suivies de cours post-scolaires; organiser l'apprentissage ménager rural comme l'ont fait si bien les Associations féminines dans diverses régions de Suisse-allemande. A Genève où l'apprentissage ménager est reconnu, il suffira de l'étendre à la campagne. On pourra même, éventuellement, procéder à des échanges, certaines jeunes filles trouvant plaisir et profit à changer de milieu. Dans certains cantons, on a ouvert des cours d'introduction au travail ménager. Ces cours de trois mois sont subventionnés par la Confédération. M^{me} Aellig insista sur la nécessité de conférer au travail ménager la dignité auquel il a droit; il exige des jeunes filles bien douées, au même titre que n'importe quelle autre profession. C'est un bon point de départ pour la vie ultérieure.

Pour terminer la séance, la plus grande partie de l'auditoire se dirigea vers la Salle du Faubourg et visita l'Exposition pour la protection des plantes cultivées.

Désireuse d'établir de bons rapports entre la ville et la campagne, l'Union des paysannes du canton de Genève vient de s'affilier au Centre de liaison des Sociétés féminines de Genève. M. Z.

Nos Pénates.

C'est encore l'œuvre d'une de ces femmes « qui ne savent ni créer, ni organiser, ni durer », une création qui dure depuis 22 ans et qui marche bien. Ce home pour institutrices âgées, ouvert en 1922, à Pully, par M^{me} Charles Delhorbevan Muyden, au moment où tant de Suissesses rentraient ruinées de Russie, s'il remplit son but à la satisfaction de ses 24 pensionnaires, n'a pas les ressources nécessaires pour continuer son œuvre, et la vente annuelle où figurent les objets confectionnés durant l'année par les pensionnaires ne suffit pas à boucher les trous.

BAS - LINGERIE - TRICOT - ROBES ET BLOUSES COSTUMES ET MANTEAUX

Spécialités

Nouveautés

Exclusivités

faillettaz
RUE DE BOURG, 8 LAUSANNE
Tél. 2.42.24

IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

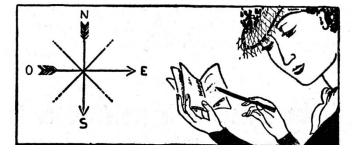
MESDAMES, pour vos vacances choisissez l'hôtel

Helvétie & des Familles
MONTREUX

CONFORTABLE PRIX MODÉRÉS

Il faut donc que la jolie maison des Pénates, perchée sur la hauteur, au-dessus de Pully, trouve de nouveaux souscripteurs. On doit bien cela à des femmes qui ont consacré leur vie à l'enseignement libre, à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, et à qui leurs conditions de vie n'ont pas permis de constituer des économies suffisantes pour leurs vieux jours.

Il faut donc que le compte de chèques (N. 7380, Lausanne) des Pénates se remplisse de dons et de souscriptions. Y a-t-il quelques lectrices du *Mouvement Féministe* prêtes à soutenir cette entreprise féminine? S. B.



Garnet de la Quinzaine

Lundi 19 février:

NEUCHÂTEL: Union Féministe pour le Suffrage 20 h. 15. Restaurant neuchâtelois, Cours public et gratuit de droit usuel, par M^{me} Clerc-Bellenot, lic. en droit: *Adoption*, — *Bail à loyer*.

Mardi 20 février:

GENÈVE: Salle de l'Athénée, sous les auspices de la Société des Ecrivains suisses, du Lycéum, de l'Union des Femmes, et du Cercle de la Presse et des Amities étrangères, à 20 h. 30: *Le souvenir romantique*, séance consacrée à la mémoire de M^{me} de Gasparin. M^{me} de Gasparin, sa vie, son œuvre, par M^{me} Noëlle Roger. — *Franz Liszt et Mme de Gasparin*, par MM. R. Bory et André Perret, pianiste. Prix d'entrée: 2 fr.

Samedi 3 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h. Thé mensuel; 16 h. 45: *Femmes et jeunes filles d'aujourd'hui, expériences vécues*, par M^{me} E. de Keyserling.

Demandez

le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

L'arme secrète de la cuisinière?
c'est d'ajouter un peu de

Cénovis
(sans coupes)

dans les potages, sauces, légumes, viandes

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE